

Soutien Fédéral aux athlètes 2023 (Présentation globale)

FRANCE



Les athlètes sont classés par cercle de performance (du 1 jusqu'au 5 + cercle Relais) en fonction de leur niveau, leurs résultats et de leur âge. Selon leur cercle et leur situation, ils bénéficient de différents soutiens ; ces aides et suivis sont cumulables et constituent un accompagnement complet des athlètes performants:

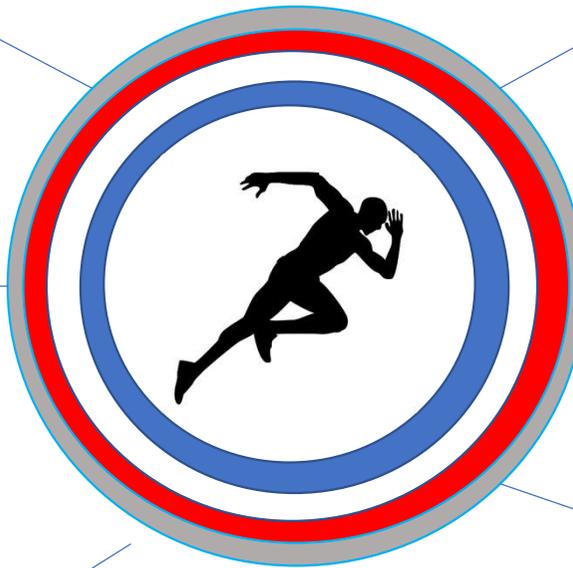
L'accompagnement
Haute perf



L' Athlétisme Pro



Les aides
financières



ACCOMPAGNEMENT ATHLETES

ATHLÈ
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME



Les structures



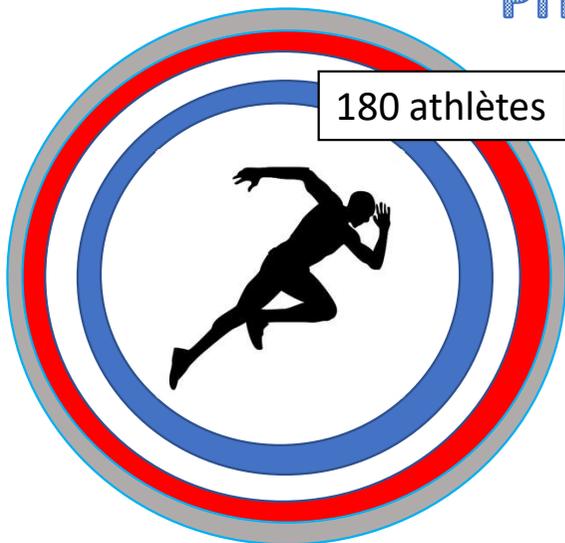
Les suivis de
spécialités

ATHLÈ
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

Principe de classement des athlètes

Les cercles sont définis chaque année sur les performances* de l'année précédente.

180 athlètes



Du haut-niveau vers la haute-performance:

Les listes ministérielles, outil administratif traditionnel de définition du haut-niveau, ne permettent pas de classer les athlètes de manière fine par rapport à la haute-performance. C'est pourquoi, depuis 2 saisons et de nombreux échanges avec l'Agence Nationale du Sport, les 180 athlètes sont identifiés dans 5 cercles (+ cercle relais).

Ces cercles permettent un échelonnement plus clair de l'accompagnement des athlètes. L'appartenance à chaque cercle est définie en début de saison selon des critères précis (détaillés dans le tableau ci-dessous) et donne à chaque athlète des droits et des devoirs par rapport à la fédération:

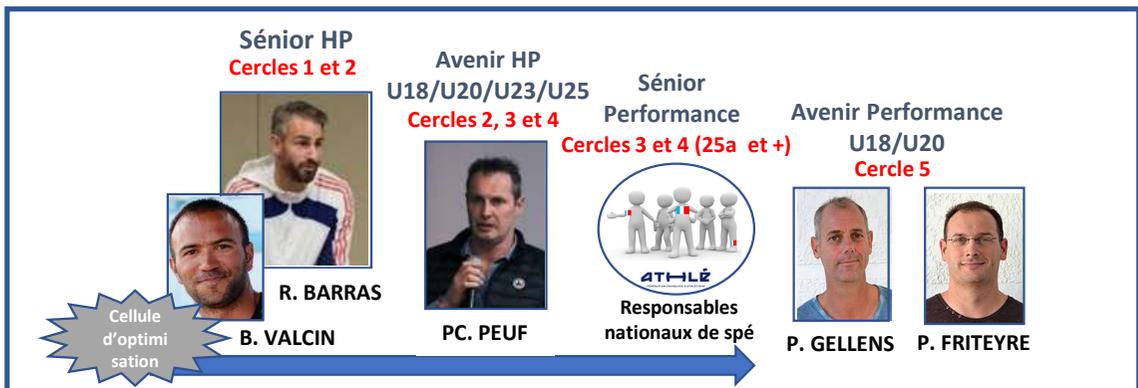
Règles		Objectif potentiel	TOP mondial 2022	Classement dans un championnat international	Exceptions	Descente
Contrat de perf + soutien Maisons régionales de la performances (MRP)	Cercle 1	médailles mondiales	Identification ANS / FFA selon résultats Monde/JO			
	Cercle 2	finalistes mondiaux	Top 12	Finaliste Mondial	Forts Potentiels Jeunes: U18/U20/U23 avec des perfs d'exception (RF MPM etc...) pour 2 ans	Descente cercle 1
	Cercle 3	1/2 finalistes mondiaux	Top 20 U25 (né 98 et après) : Top 32	Top 6 au CE (Munich) + Demi-finaliste CM (Eugene)		Descente cercle 2
	Cercle 4	Suivi équipe de France	Top 32 U23 : Top 50 ou top 12 (U23) U18/20 : Top 6 Mondial (U20)	Médailles U20 (Monde ou Europe) + Top 12 (?) mondial Médaille CE (E1 et E2) + top 24 (?) mondial	Propo exceptionnelle Responsables de spé notamment suivi A24 et autres (Potentiel, blessés, œil du maquignon à la marge...)	Descente cercle 3
Aides persos au besoin et soutien MRP	Cercle 5	Suivi Avenir	U18/20: Top 20 mondial U20 U23: Top 24 mondial U23: E1 Top 20 mondial U23: E2 U18: Niveau Mínima EDF U20	U23 (CEur) : E1 top 8, E2 top 6 E3 : Top 3 U20 Top 8 C Europe, Top 12 C Monde U18:Top 8 C Europe	Propo Responsables de spé (Potentiel, blessés, œil du maquignon à la marge...)	Descente cercle 4 (U18, U20, U22) (2000, 2001, 2002,2003,2004,2005,2006,2007) + exceptions Responsables nationaux sur potentiel à plus long terme.
Dispositif spécifique	Cercle Relais	Suivi Relais	Selon le niveau des collectifs		Proposition des Responsables nationaux Sprint/haies long et court	

* Performances réalisées dans l'année N-1, vent régulier, dans une compétition respectant les règlementations WA et à moins de 900m d'altitude

L'Accompagnement Haute-Perf: 3 suivis au service de votre projet

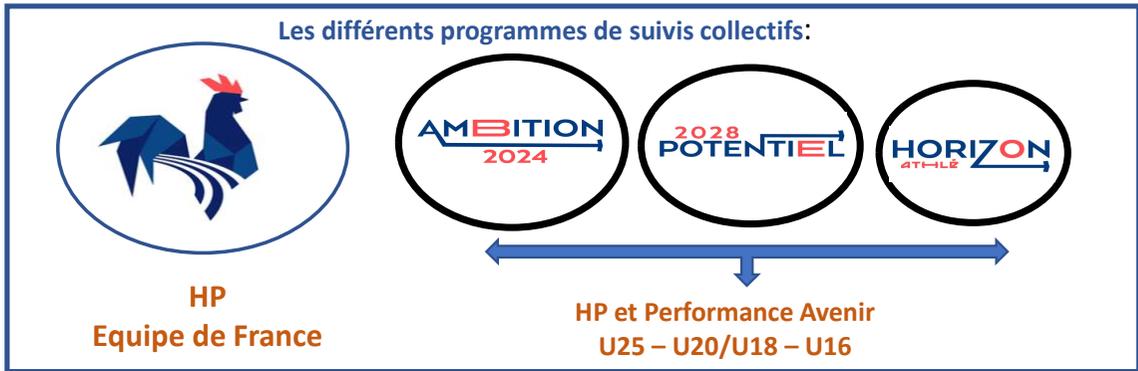
Athlètes des Cercles, SHN et non listés à la marge (proposés par le responsable de spé)

1- Un suivi individuel:



Se matérialise par la désignation d'un interlocuteur privilégié défini par cercle et par spécialité qui constitue un relais aux besoins spécifiques de l'athlète dans le cadre de son projet de performance. Cet interlocuteur sera la porte d'entrée des demandes de l'athlète dans le cadre de l'évaluation, de l'amélioration et de l'exécution de son projet de performance. Selon l'âge et le niveau de performance de l'athlète

2- Un suivi collectif:



Se matérialise par un suivi collectif soit « haute performance », soit Ambition 2024 soit potentiel 2028 ou horizon. Le principe étant de proposer aux athlètes de se regrouper sur plusieurs temps annuels pour construire l'esprit collectif de l'Equipe de France et faire monter en compétence l'ensemble du système de performance. Ces regroupements sont des temps primordiaux et doivent être sanctuarisés dans le calendrier annuel des athlètes concernés.

3- Un suivi de spécialité:



Chaque Responsable National propose un suivi national collectif autour des stages, des compétitions et d'un suivi personnalisé des athlètes et des entraîneurs de sa spécialité. Chaque Responsable ou Responsable Avenir propose un programme de stages annuels aux athlètes identifiés pour sa spécialité (fréquence, lieux, durée, objectifs et profil des athlètes suivis). Ce programme est composé d'un suivi « Avenir » et d'un suivi « sénior ». Ces stages sont prioritaires et constituent des moments clés de la construction de la saison de l'athlète.

L'Accompagnement Haute-Perf: 3 pôles au service de votre projet

La cellule optimisation de la performance



CHAMPS D'ACTION

Accompagnement à 360° par une optimisation de tous les facteurs de la performance (suivi scientifique, orientation vers des experts, analyse en compétition...)

Contacts :

Cercle 1,2 et 3 :

- **Sprint long, demi-fond, fond, marche :**

Hugo Maciejewski

hugo.maciejewski@athle.fr

- **Sauts, lancers, EC, Sprint court :**

Bertrand Valcin

bertrand.valcin@athle.fr

Cercle 4,5 et SHN :

En lien avec le responsable de spécialité

Accompagnement des Equipes de France



CHAMPS D'ACTION

Coordonner l'action des différents services en charge de dispositifs fédéraux en lien avec les athlètes de l'EDF.

Participer à l'élaboration de la communication, garantir le respect des engagements partenariaux de la FFA en lien avec les EDF

Assurer l'accompagnement logistique sur les événements internationaux et stages transversaux.

Contacts :

Mehdi Baala (*Directeur*)

mehdi.baala@athle.fr

Jean-Sébastien Ménigoz (*Directeur adjoint*)

Jean-Sebastien.Menigoz@athle.fr

Sabrina VINCENT

Sabrina.vincent@athle.fr

Pour rappel, l'intégralité des frais des athlètes dans le cadre des sélections internationales sont pris en charge par la FFA. Cela comprend entre autres, les équipements, les hébergements, les préacheminements ainsi qu'un soutien à la présence des entraîneurs perso pour les athlètes potentiellement finalistes et médaillés pour certaines compétitions identifiées.

Le suivi socio-professionnel



CHAMPS D'ACTION

Accompagner vos projets socio-professionnels, vos aménagements du travail ou des études, en cas d'éventuels problèmes sociaux et pour relayer vos candidatures aux dispositifs d'emplois SHN.

Contacts:

Cercle 1,2 et 3:

Géraldine ZIMMERMANN

Geraldine.zimmermann@athle.fr

Cercle 4,5 et SHN:

Laurent FREUND

Laurent.freund@athle.fr





Les Aides Financières

A- LES CONTRATS DE PERFORMANCE INDIVIDUELS (ou CP)

Budget attribué individuellement à l'athlète, en lien avec un niveau de performance et un projet sportif validé par le secteur « Haute Performance ». La somme initiale attribuée respecte la fourchette du cercle d'appartenance. Au sein de chaque cercle, le niveau d'aides varie selon le niveau sportif atteint et peut être ajusté en fonction de la cohérence du projet avec les objectifs poursuivis ou de la situation de l'athlète. C'est une aide financière destinée à accompagner tout ou partie du projet sportif.

LES MONTANTS 2023

CERCLE 1	20 à 30.000€
CERCLE 2	Entre 8000 et 18.000€
CERCLE 3	Entre 5000 et 8000€
CERCLE 4	Entre 1000 et 5000€

LES PROCEDURES:

Ces aides sont allouées pour votre préparation de la saison 2023 sous forme de remboursement contre remise de justificatifs. Il faudra donc fournir des frais en concordance avec le budget prévisionnel que vous aurez présenté. Les frais proposés devront être en lien direct et étroit avec votre projet de performance. Votre projet sportif devra faire apparaître le détail chiffré de vos besoins (préparation mentale, frais de coaching, stages individuels, acquisitions de matériel sportif, frais médicaux etc...).

Vous devrez compléter le modèle de budget joint qu'il faudra impérativement renvoyer avant le **15 mars 2023** à Romain Barras et Sabrina Vincent. Aucun frais ne sera remboursé avant la réception et la validation de ce projet sportif budgété.

Par la suite, il conviendra de fournir des factures originales (en joignant votre RIB) pour des actions menées en 2023. Les justificatifs des années écoulées ne seront pas recevables. Chaque demande sera validée par le DTN et le Directeur de la haute performance. Puis, payée par la FFA avec un contrôle de l'ANS.

CONTACT pour l'envoi de vos demandes de remboursements et le suivi de vos enveloppes allouées

FFA
Sabrina Vincent
33 avenue Pierre de Coubertin
75013 Paris
sabrina.vincent@athle.fr
06.78.07.30.62



Attribution d'un montant en début d'année pour les cercles 1 à 4, justificatifs à fournir

Pour toutes questions relatives au montant et à la mise en place du projet sportif, contactez votre responsable national de spécialité:





Les Aides Financières

Listés HN, sur demande, validé par l'ANS

B- LES AIDES PERSONNALISEES (ou AP)

Elles sont réparties en 4 types d'aides :

1. Les Aides sociales : réservées aux sportifs ayant des revenus annuels inférieurs à 40.000€ brut
2. Les Aides à la formation et de reconversion : débloquées sur justificatifs de paiement de formation, une fois la facture mise sur le PSQS.
3. Le manque à gagner employeur : pour les CIP ou CAE avec une prise en charge à part égale entre la fédération et l'ANS
4. Manque à gagner sportif : pour compenser les jours de congés sans soldes pour stages ou compétitions pour les athlètes à leur compte ou employés.

LES PROCEDURES:

Le paiement de ces aides peut être échelonné sur 5 bordereaux répartis sur l'année. Les propositions ou justificatifs sont validées par l'ANS. **Il faut impérativement mettre le RIB dans le PSQS dans la partie « document » puis « finance ».**

Les règles de répartition de l'enveloppe fédérale sont les suivantes :

Aides sociales : somme évaluée par le secteur Haute performance et la DTN pour venir stabiliser l'athlète dans une situation sociale fragile (évaluation avec des données du référent du suivi social et professionnel). La somme peut être versée en une ou plusieurs fois. Les aides sociales ne concernent que les athlètes déclarant moins de 40.000€ brut/an

Aides à la formation : sur mise en ligne de la facture dans PSQS dans la partie « Documents » .

CERCLE 1	80% du montant
CERCLE 2	80% dans un maximum de 3000€
CERCLE 3	70% dans un maximum de 2000€
CERCLE 4 et 5	70% dans un maximum de 1500€

Manque à gagner employeur ou CIP et manque à gagner athlète :

CERCLE 1	Maximum 9.000€
CERCLE 2	Maximum 7.000€
CERCLE 3	Maximum 5.000€
CERCLE 4 et 5	Maximum 3.000€

CONTACTS:

Pour toutes demandes de prise en charge :
Géraldine Zimmermann
Geraldine.zimmermann@athle.fr





L'Athlétisme Pro

Attribution en début d'année civile sur critères

Depuis 2007, la FFA fait le choix de favoriser, sur ses fonds propres, la professionnalisation des athlètes et des entraîneurs en mettant en place un dispositif de professionnalisation.

L'« Athlétisme Professionnel » répond à des règles d'entrée précises et donne la possibilité aux athlètes de sécuriser leur situation socio-professionnelle.

Il existe 3 types de contrats selon le niveau sportif et l'âge des athlètes (A,B et Avenir). Le but premier de ce dispositif est de stabiliser socialement un maximum d'athlètes et de leur offrir la possibilité de cotiser le plus tôt possible durant leur carrière sportive.

Cette année, la FFA passe par la coopérative PRISME pour soulager les clubs de la partie administrative due à la mise en place des différents contrats. Les athlètes qui sont déjà salariés bénéficieront d'un contrat d'image d'un montant adapté.

LES MONTANTS 2023 :

	Critères	SOMME	
		Contrat image (Si déjà en emploi)	Contrat de travail
PRO A Si sortie Pro B 1 an	Dans le Top 12 à Eugène Dans le Top 10 au bilan mondial soir fin Munich Dans Top 8 au ranking soir fin Munich Champion d'Europe à Munich	19K€	23 K€
PRO B	Athlètes qui sortent pro A Dans Top 18 à Eugène Dans le Top 16 à la Top List Dans le Top 14 au ranking mondial soir fin Munich Champion du Monde U20 Les grands blessés de l'année (année blanche en Pro B) Podium Europe à Munich	15K€	18K€
PRO AVENIR Pour 2 ans	U20: Médaillé aux Monde ou Europe U20 + Top 3 mondial U20 (à 3/pays) non médaillé + 1er au bilan mondial U20 (à 3/pays) en 2022 U23: Top 12 mondial U23 (à 3/pays) + Top 50 mondial Senior (à 3/pays)	15K€	15K€

CONTACTS:

Pour toutes questions relatives au fonctionnement de Prisme :

Mail : athlepro@caeprisme.com



Fabrice NICOL
06.22.86.05.34



Emeline MEHUKAJ
06.69.92.69.34



Pour toutes questions relatives au dispositif en général :
Géraldine Zimmermann
Geraldine.zimmermann@athle.fr

- * • Tous les critères sont étudiés à 3 athlètes par pays.
- Les performances réalisées à plus de 900m d'altitude ne sont pas prises en compte pour le classement à la Top List.
- Nécessité d'être présent sur les listes ministérielles de HN pour bénéficier du dispositif « Athlé Pro »



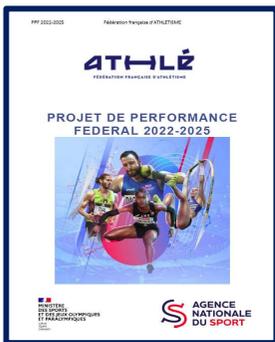
Les structures du Projet de Performance Fédéral

La redéfinition du **Projet de performance fédéral (PPF)** de la FFA autour d'un nombre de structures restreint et l'affichage d'une filière d'accession et d'excellence sportive plus lisible permet de proposer aux athlètes qui accepteraient d'intégrer les structures identifiées de bénéficier d'une prise en charge financière plus importante quelle que soit le site. Cette démarche a pour but d'amener au regroupement des meilleurs athlètes sur les pôles identifiés comme étant les plus performants en vue de faciliter l'accession à la haute performance (entraîneur professionnel, contexte, équipements, matériel, suivi du projet socio-professionnel de l'athlète, médical etc...)

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations complémentaires et détaillées sur le PPF en vous rendant sur le lien présent en bas de page à gauche.

Athlètes listés HN, prise en charge selon profils

LES STRUCTURES IDENTIFIEES:



Voir le Projet de Performance Fédéral (PPF) qui recense l'ensemble des structures pôle France et pôle Avenir par spécialités ([ici](#))

LES TAUX DE PRISE EN CHARGE en Pôle FRANCE:

A partir de septembre 2023

Pour les athlètes touchant moins de 40.000€ année:

C1 C2 C3 C4 et C5 prise en charge 85% du coût de la structure

Listé de Haut-niveau prise en charge 60% du coût de la structure

Pour les athlètes touchant + de 40.000€ année:

C1 C2 C3 C4 et C5 prise en charge 50% du coût de la structure

LES PROCEDURES D'ACCES:

- Postuler sur le PSQS ([cliquer ici](#)) et auprès de son Responsable de spécialités qui présentera la candidature à la Commission Nationale d'Orientation (CNO) entre mars et fin juin.
- Conditions: Être sur liste de Haut-Niveau ou être en passe de l'être.
- Pour les athlètes listés « Collectif National » se renseigner en amont auprès du Responsable de Spécialités.